



**HAL**  
open science

# Héritité, constructeur identitaire à L'île de La Réunion

Thierry Malbert

► **To cite this version:**

Thierry Malbert. Héritité, constructeur identitaire à L'île de La Réunion. Kabaro, revue internationale des Sciences de l'Homme et des Sociétés, L'Harmattan ; Université de La Réunion, 2005, L'identité et la construction de l'identité dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, 3 (3-4), pp.59-72. hal-02305357

**HAL Id: hal-02305357**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02305357>**

Submitted on 25 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HEREDITE, CONSTRUCTEUR IDENTITAIRE A L'ILE DE LA REUNION

THIERRY MALBERT

ANTHROPOLOGUE

C.I.R.C.I, UNIVERSITE DE LA REUNION

## Résumé

L'hérédité, dans sa dimension anthropologique et sociale, apparaît comme un des enjeux de l'identité. A La Réunion, les origines géographiques très contrastées de la population (Afrique, Madagascar, Comores, Europe, Inde, Chine), à travers le métissage, offrent un panel phénotypique très diversifié au sein de la plupart des familles. Le résultat des différentes rencontres culturelles permet de concevoir des représentations singulières touchant ce qu'il est possible d'appeler l'hérédité : la transmission au fil des générations de caractères distinctifs. Les caractères distinctifs, traits constitutifs de la personne ou du groupe – qu'ils soient liés à l'hérédité biologique et/ou culturelle sont à la base de la construction identitaire individuelle et familiale.

Nous montrerons comment, à La Réunion, les représentations de l'hérédité apportent une meilleure compréhension de la structure de la parenté.

**Mots-clés** : Hérité – généalogie – phénotype – culture – identité.

## Abstract

Heredity, in its anthropological and social dimensions, appears as one major identity stake. In Reunion Island, the sharply contrasting origins of the population (Africa, Madagascar, Comoros, Europe, India, China) through a process of admixture, generated a very diversified phenotypic panel within most families. The result from these various cultural meetings leads to envisage the existence of singular representations about what can be called heredity: the transmission of distinctive characteristics over the generations. These distinctive characteristics, i.e. the constitutive traits of the person or the group –whether they are bound to biological and/or cultural heredity– are the basis of the individual and familial identity construction. We will show how, in Reunion, the heredity representations bring a better understanding of the structure of kinship.

**Key-words** : Heredity – genealogy – phenotype – culture – identity.

Dans le domaine de la parenté, les réseaux d'alliances et de structuration familiale, passent par les règles de nomination ou encore à travers les questions liées à l'hérédité.

Si de nombreux travaux ont permis de révéler certains types de transmissions familiales comme la transmission du patrimoine foncier, de la dot ou des prénoms, d'autres comme la transmission des traits constitutifs de la personne n'ont encore fait que très peu l'objet de recherche.

Les ressemblances entre consanguins, collatéraux ou tout simplement le long d'une chaîne de filiation, ont permis de concevoir des représen-

tations touchant à ce qu'il est possible d'appeler l'hérédité : transmission au fil des générations de caractères distinctifs.

Des études réalisées en Grèce (B. Vernier, 1994), et dans le sud-ouest de la France sur des populations originaires du Sud de l'Europe et d'Afrique du Nord (T. Malbert, 1994), montrent à partir de l'appropriation symbolique des enfants entre consanguins et alliés, la relation entre les ressemblances familiales et le système de filiation.

A partir de cette première approche la question du savoir profane de l'hérédité semble pertinent et intéressante de développer dans une société telle que celle rencontrée à l'île de la Réunion. En effet, la spécificité de l'origine des populations et des familles réunionnaises (Créoles blancs, Cafres, Malgaches, Indiens tamouls, Indiens musulmans, Chinois, Métropolitains, Comoriens...) donne par le métissage une très grande diversité de phénotypes.

Comment, à la Réunion, l'hérédité est-elle pensée en dehors du champ scientifique ? L'hérédité est-elle un enjeu Identitaire ? Nos travaux nous permettent de faire apparaître de nombreuses hypothèses que l'on peu regrouper en deux axes : celui de la structuration de la parenté et celui de la construction identitaire.

## THEORIE DES RESSEMBLANCES

Les ressemblances familiales sont-elles perçues comme des règles précises et régulières sous jacentes au système de parenté de la localité étudiée ? Du point de vue du sens commun la pensée relative à l'hérédité relève t-elle des normes culturelles du système de parenté ?

L'étude comparée réalisée sur ces questions (T. Malbert, 1994) ont permis de constater que des cultures peuvent se distinguer par la façon dont elles associent par les ressemblances des catégories d'enfants (différenciés par le sexe et l'ordre de naissance) à des catégories de parents (père, mère, grands-parents ou oncle et tantes patri – ou matri-latéraux) et selon qu'elles s'intéressent au classement sous ce rapport de tous les enfants ou seulement de certains d'entre eux.

Les résultats quantitatifs montrent que les populations du Sud de l'Europe associent (dans plus de 70% des cas) :

- l'aîné des garçons ressemblant à la mère ;
- l'aîné des filles ressemblant au père ;
- le deuxième garçon ressemblant au père ;
- la deuxième fille ressemblant à la mère.

Quel que soit le type de ressemblance considéré (physique ou psychologique), les enfants qui se suivent dans la fratrie ou à l'intérieur de

leur sexe tendent à être classés de façon opposée. L'alternance des ressemblances entre enfants et parents se vérifie ici. Le parent qui est en position dominante et qui a pris le premier né peut alors céder d'autant plus volontiers le deuxième que ce dernier, étant de même sexe, ne bénéficie pas de la rareté et donc de la valeur qu'il avait autrement.

L'enfant est ainsi raccroché à celui des parents qui n'appartient pas à la même lignée patrimoniale que lui. Cela crée les conditions d'une bonne collaboration des parents qui tout en poursuivant chacun les intérêts de leur lignée doivent aussi servir les intérêts de la lignée à laquelle ils sont associés.

Les résultats montrent que les populations originaires du Maghreb vivant dans le Sud de la France associent :

- l'aîné des garçons ressemblant au père ;
- l'aîné des filles ressemblant à la mère ;
- le deuxième garçon ressemblant à la mère ;
- la deuxième fille ressemblant au père.

Ceci tend à confronter la structure de la parenté qui existe encore aujourd'hui dans les populations originaires d'Afrique du Nord ou le rattachement des garçons à leur père, et celui des filles à leur mère sépare les hommes et les femmes en deux groupes bien distincts.

De plus, les aînés de fratrie ressemblent plus souvent à leur père quand ils sont aînés de famille nombreuse (5 enfants et plus). En interrogeant cette population sur ces questions de ressemblances familiales, on peut mettre en évidence statistiquement la théorie qui postule que « les aînés s'opposent aux cadets comme les hommes s'opposent aux femmes, et que les hommes s'opposent aux femmes comme des aînés et des adultes à des cadets et des enfants. Ceci met en position protectrice les hommes et les aînés vis-à-vis des femmes et des cadets, et renforce les rapports de force entre les sexes et entre les ordres de naissances » (B. Vernier, 1994, p. 26).

Les ressemblances physiques à l'oncle maternel pour les garçons, et à la tante paternelle pour les filles sont énoncées fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit de ressemblance à l'intérieur de leur sexe. Par exemple, le premier garçon ressemble au père et le deuxième ressemble à son oncle maternel. La première fille ressemble à sa mère et la deuxième à sa tante paternelle. L'alternance fonctionne puisqu'il y a une ressemblance portée à un parent de chaque lignée, mais la présence des collatéraux n'est pas due au hasard.

Les théories des ressemblances familiales nous renvoient directement à la structure du système de parenté des pays de culture orientale ou après le père, c'est le frère de la mère qui a la responsabilité des enfants (dans le cas où le père vient à disparaître) et inversement, après la mère,

c'est la tante paternelle qui est responsable. Bernard Vernier, 1994, cite la même remarque à propos des Kurdes.

Lors de la réalisation de l'enquête nous demandions de mentionner schématiquement sa famille en indiquant les frères et sœurs dans l'ordre de naissance. 70% des enquêtés originaire d'Afrique du Nord ont d'abord inscrit tous les garçons puis toutes les filles, ils n'ont pas tenu compte du rang de naissance par rapport à l'âge, mais du sexe des individus. Ils ont divisé distinctement la famille en deux groupes, celui des hommes et celui des femmes. De plus le groupe du sexe masculin est premier devant celui du sexe féminin. Le rapport de force entre les sexes est bien marqué en faveur des hommes.

Physiquement comme psychologiquement, les enfants ressemblent beaucoup plus à leur parent de même sexe qu'à celui de sexe différent. Par ailleurs quand un enfant n'est pas classé comme ressemblant à son père ou à sa mère, il ressemble très majoritairement à une personne de son sexe.

Les enquêtes sur les ressemblances familiales donnent une image certes grossière mais suffisamment précise sur la structure du système de parenté, et sur le rapport entre homme et femme caractéristique de cette société.

L'étude portant sur ces mêmes questions auprès de la population réunionnaise semble plus complexe. La structure familiale que l'on rencontre à la Réunion en ce début de XXI<sup>e</sup> Siècle possède des critères des structures modernes de la parenté ou les ménages monoparentaux tout comme les familles recomposées sont en hausses, (rapport de l'O.D.R). Ainsi, les nombreux enfants naturels ou nés d'unions successives, l'absence d'un père très souvent remplacé par un ti-père (beau-père), modifie la structure familiale et les représentations de l'hérédité. Nos résultats d'enquête convergent vers un troisième modèle de représentation structurale de l'hérédité (dans plus de 70% des cas) :

- l'aîné des garçons ressemble physiquement au père et psychologiquement à la mère ;
- l'aîné des filles ressemble physiquement au père et psychologiquement à la mère ;
- le deuxième garçon ressemble physiquement et psychologiquement au père ;
- la deuxième fille ressemble physiquement et psychologiquement à la mère.

Les aînés (garçon ou fille) ressemblent physiquement à leur père et psychologiquement à leur mère. Contrairement aux autres populations étudiées on constate à la Réunion que pour les premiers nés les ressemblances physiques et psychologiques ne sont pas attribuées au même côté de la parenté. Pour les cadets les ressemblances physiques et psychologiques sont attribuées au même parent. Cette spécificité d'être attribuée

aux deux familles selon les critères des ressemblances physique et psychologique détermine un partage de l'enfant entre les lignées.

Ce poids du père dans la transmission des traits physiques de la personne tend à renforcer l'idée selon laquelle dans la pensée commune, les hommes ont un plus grand pouvoir que les femmes. Par contre les femmes semblent avoir un poids plus fort dans la transmission du caractère. A la Réunion la transmission des traits constitutifs de la personne est en étroite relation avec la structure sociale traditionnelle ou « l'homme est à l'extérieur et la femme à l'intérieur ».

Certains auteurs déclinent, chacun de façon particulière, l'opposition mythique selon laquelle l'homme s'oppose à la femme comme l'extérieur à l'intérieur, dans une représentation structurée de la division sexuelle du travail et de transmission des traits parentaux aux enfants.

L'homme transmet de façon privilégiée la forme, l'extérieur, la beauté, l'apparence, parfois celle des extrémités (visage et jambes) et, dans une moindre mesure, la couleur. La femme transmet, la matière, l'intérieur, les entrailles, la vie cellulaire et ce qui est sous son influence, tout ce qui se rattache à la disposition des organes internes et des grands foyers de vitalité (Aristote-Vicq-d'Azir cités par Girou 1828, Richerand 1820, Moreau dans un commentaire ajouté au texte de Lavater 1820).

L'importance de l'ordre de naissance et du sexe relevant du fait que le second de la fratrie a plus souvent la sensation de ressembler à son père s'il est en même temps le premier né dans son sexe que si il ne l'est pas. Si la règle de l'alternance ne fonctionne pas avec les aînés, elle fonctionne avec les cadets, en effet le deuxième garçon dans son sexe, comme la deuxième fille dans son sexe, vont se voir attribuer des ressemblances alternant entre la famille du père et la famille de la mère.

Dans les enquêtes réalisées auprès des trois populations confondues, nous remarquons certains points communs concernant les enfants uniques et les derniers de fratrie.

Les ressemblances envers les derniers de famille nombreuse (plus de trois enfants) sont beaucoup moins prononcées envers le père ou la mère et leur famille respective. En effet, pour les derniers de famille les attributions des ressemblances sont moins franches, on nous dit qu'il ressemble à tout le monde, qu'ils sont « mélangés ». Il y aurait comme une « dégénérescence de la semence ». Une fois que les aînés ont été appropriés à l'un ou l'autre famille, il semble que les enjeux soit moins importants pour les derniers-nés.

Les enfants uniques ont de grandes difficultés à s'attribuer des ressemblances avec l'un de leurs parents. Dans la plupart des cas, on les détermine comme ressemblant à la fois à leur père et à leur mère. Etant les seuls enfants de la fratrie la règle d'alternance, et donc de compensation, ne peut s'appliquer. De ce fait pour éviter le déséquilibre familial, on attribue à l'enfant unique une double ressemblance provenant à la fois de

la lignée paternelle et de la lignée maternelle. Le mélange est si bien réussi que l'enfant ne ressemble pas précisément à aucune des lignées de ses parents. Il semble réunir les deux familles et crée à lui seul un nouveau lignage. Le cas des enfants uniques, comme le cas des derniers de fratries, est bien révélateur du poids des théories des ressemblances dans l'appropriation des enfants.

Ces travaux permettent de révéler que, du point de vue du sens commun, la pensée relative à l'hérédité relève des normes culturelles du système de parenté. Les ressemblances familiales sont perçues comme des règles précises et régulières sous jacentes au système de parenté de la localité étudiée. A La Réunion, elles apparaissent également comme un principe de structuration familiale.

## CONSTRUCTEURS IDENTITAIRES

La construction d'un arbre des transmissions passe par certains principes. Quels sont-ils ? Quels processus identitaires existe-t-il à travers le champ de l'hérédité à la Réunion ?

Dans « l'apparition de l'homme », Pierre Teilhard de Chardin parle de l'extraordinaire fixité et donc de l'incontestable valeur généalogique que peuvent présenter des caractères aussi secondaires en apparence qu'une dent de plus dans la mâchoire, ou des oreilles décollées. Les marques héréditaires semblent un moyen tout aussi important que les noms de famille pour suivre une lignée familiale au sein d'une population.

Quelles sont dans la pensée commune ces marques de famille et n'apparaissent-elles pas aux travers des générations comme un principe de sélection ?

### *LES MARQUEURS*

Les marqueurs sont très importants dans la genèse sociale des perceptions, ce sont les preuves d'une filiation et les populations étudiées y sont très sensibles. Parmi les marques transmises de génération en génération, celles qui se rapportent au physique sont toujours énoncées en premier avant le caractère et les pathologies. Hérédité visible par tous, le phénotype apparaît donc un caractère principal de sélection dans la construction catégorielle.

### LES MARQUEURS PHYSIQUES

#### *Le visage*

Les ressemblances familiales concernent avant tout le visage. Les traits sélectionnés sont : la couleur de la peau (blanc, yab, marron, noir, café, café rouge), la forme du visage, le menton, le nez, les lèvres (grosses, fines), la bouche, l'implantation des dents, les fossettes, les cils, les oreilles, les cheveux (implantation et textures : crépus, frisés, ondulés, raides...), le crâne. Si certains marqueurs sont plus énoncés que d'autre, on remarque que les yeux, par leur couleur, sont perçus comme un caractère héréditaire fixe. La qualité de la vue est également souvent citée. Il y a les familles à lunettes et celles qui ont une très bonne vue, même lorsque très âgés.

#### *Le corps*

Après le visage vient le reste du corps : les os larges ou menus, la taille fine ou forte, la forme des mains, la forme des doigts, les pieds, la voix, l'allure, la démarche, la façon de marcher, de danser, de travailler.

### LES MARQUEURS PSYCHOLOGIQUES

Les traits sélectionnés sont : la façon de faire calme ou nerveuse, la façon de s'exprimer, de ressentir les choses. Si certaines interviews évoquent plus des défauts de caractères, d'autres au contraire, énoncent beaucoup plus de qualités. Certains apparaissent : gentils, souriants, serviables, travailleurs, intelligents, alors que d'autres sont plutôt : criards, sauvages, fainéants, avarés ou ignares.

### LES MARQUEURS PATHOLOGIQUES

L'hérédité est très souvent définie comme la transmission de tares héréditaires sont souvent cités :

Asthme, surdit , probl me d'os, cancer, diab te, maladie sexuellement transmissible, robustesse et fragilit . Les maladies héréditaires sont d'excellentes marques généalogiques, surtout lorsqu'elles sont constantes d'un bout à l'autre de la vie. Si certains traitements sont efficaces pour les faire disparaître, les tares sont tenaces et réapparaissent aux générations suivantes (les oreilles décollées, dentition mal alignée.... Il est intéressant de remarquer que les avis divergent entre le discours populaire et le discours scientifique : le diab te, la tuberculose, l'asthme ne sont pas, selon la science, des maladies héréditaires, alors qu'elles sont citées par le commun des mortels comme « des maladies de famille ».

### *La force de l'empreinte*

La sélection et l'attribution d'une ressemblance d'une personne à une autre semblent se faire de façon irrégulière entre les membres d'une famille. Certaines ressemblances sont très fortes, alors que d'autres sont plus nuancées ou inexistantes.

Les ressemblances se remarquent de parents à enfants, mais aussi des grands-parents aux petits-enfants. Ceci nous permet de classer « la force de l'empreinte » :

- l'hérédité directe : représentation du père et de la mère dans la nature physique et morale de l'enfant ;
- l'hérédité indirecte : représentation des collatéraux, oncles, tantes, cousins... ;
- l'hérédité en retour : représentation des ascendants à une ou plusieurs générations de distance.

Manifestation concrète d'un lien de parenté, le fait d'avoir des jumeaux est également perçu comme une marque héréditaire, mais celle-ci saute une génération. Certains traits restent dans l'oubli pendant plusieurs générations et semblent réapparaître comme pour renouveler le passé. Cette hérédité est citée par son aspect extraordinaire. Les personnes censées ressembler à un aïeul ont une importance dans la famille que les autres n'ont pas. Elles sont considérées comme les héritières de l'ancêtre fondateur de la famille.

A la différence d'un arbre généalogique classique, cette sélection des marqueurs comme représentation de la parenté ne va pas pouvoir remonter très loin dans le temps. On constate que le discours s'étend au maximum sur sept générations. Une personne peut en effet connaître ses arrières- grands -parents comme ses arrières-petits enfants.

Une appropriation des ressemblances à seulement trois ou quatre générations indique que la mémoire familiale ne s'est pas transmise, mais aussi que si l'on n'a pas connu les personnes, on ne peut pas avoir de relation affective avec elles et donc, faute de source iconographique, il apparaît plus difficile d'attribuer des ressemblances. L'affectivité a un rôle très important dans la recherche des ressemblances qui vont déterminer la filiation sociale. Le champ des représentations de l'hérédité est donc subordonné, pour une large part, aux dimensions de la mémoire généalogique.

Le discours sur l'hérédité fait donc référence à des marqueurs « dits de famille » (phénotype, caractère, maladies). La sélection de ces marques reconnues, recherchées chez les ascendants ou parfois occultées volontairement, révèle certains modèles ou itinéraires transgénérationnels, constructeurs identitaires de l'individu comme du groupe.

Ce principe de sélection est en interaction avec le principe de structuration précédemment évoqué. Ainsi la sélection des marqueurs de famille

va permettre d'établir des parcours déterminant le principe de structuration des arbres de transmissions.

## STRATEGIE SOCIALE DE L'HEREDITE

Le principe de sélection préside-t'il à la logique de transmission ? Le discours sur les ressemblances familiales n'est-il pas une forme d'appropriation symbolique des enfants à travers les lignées maternelles ou paternelles ?

Nous remarquons que les conversations sur les ressemblances familiales concernent toute la famille, mais aussi et surtout les enfants. Pourquoi les enfants sont-ils au centre du discours et quel est l'intérêt pour la famille d'en parler autant ?

« Celui-ci vient de mon côté, celui-là vient plutôt de son côté », il est clair qu'à travers ce type de discours les membres d'un groupe parental vont s'approprier symboliquement les enfants dans l'une ou l'autre branche de la famille. Ces désirs d'appropriation ne se manifestent jamais lorsque les deux côtés de la famille sont réunis, ni par des querelles ou lors de débats familiaux qui risqueraient de mettre en péril l'alliance, mais se manifestent de façon tout à fait discrète.

L'équilibre des lignées apparaît ainsi comme un enjeu dans l'alliance. C'est en terme de rapport de force et de domination entre les parents et familles alliées que cette question de l'équilibre des lignées est pensée. L'idée de reproduire la génération peut également être envisagée. « Il faut au moins un enfant de chaque côté » pour que le couple et son ascendance soient refaits et perdurent. La règle de l'alternance dans la ressemblance à travers l'ordre de naissance des enfants permet de respecter l'équilibre des lignées. Quel que soit le type de ressemblance considéré, les enfants qui se suivent dans la fratrie ou à l'intérieur de leur sexe tendent très fortement à être classés de façon opposée. Aussi une non alternance dans le cas d'une famille de deux enfants de même sexe apparaît comme une injustice trop flagrante. Il y a bien là une primauté de la filiation sur l'alliance.

### *ENJEUX DU DISCOURS EN LIGNE DESCENDANTE*

Les ressemblances apparaissent comme un héritage et créent une filiation se juxtaposant avec le modèle successoral. L'aîné des garçons qui ressemble à la mère, et donc à la lignée du père de la mère (puisque la fille ressemble à son père), va hériter du patrimoine foncier paternel (étude population du Sud de l'Europe). Ainsi il associe les deux lignées et assure une continuité. La fille aînée en se mariant va emporter dans sa belle-

famille l'héritage biologique de son père mais aussi de sa grand-mère paternelle.

Chaque parent peut ainsi aimer celui des enfants qui n'a pas le nom de son côté. L'un a le nom, l'autre lui ressemble ; ainsi peut-il les aimer tous les deux. Chaque aîné est ainsi un cadeau offert par un des conjoints à son partenaire. Les ressemblances font de la procréation une forme particulière d'échange de dons entre conjoints, contribuant ainsi à unifier la famille et à en faire une institution qui fonctionne au mieux des lignées.

L'héritage biologique est donc en rapport avec l'héritage foncier. La dot de la mère va très souvent aller à l'enfant qui lui ressemble. L'affectif jouant, on aura tendance à désigner un individu plutôt qu'un autre comme héritier à la succession de notre bien comme de notre personne.

## HEREDITE ET CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Existe-t-il une relation entre les représentations de l'hérédité et l'identité ? Y a-t-il un lien entre les transmissions héréditaires et les transmissions culturelles ?

Par ses traits de ressemblance physiques ou moraux, une famille s'identifie en tant que groupe. L'individu n'est pas tout seul il appartient au clan familial et assure ainsi une continuité. Blason de la lignée qui se perpétue, les marques héréditaires, constructeur identitaire, permettent au clan de se constituer et d'ainsi s'opposer aux autres familles. Les ressemblances familiales réaffirment l'appartenance et l'identité.

Inversement la non ressemblance au groupe famille peut apparaître comme un moyen d'exclusion. Prenons le cas d'une fratrie de 5 enfants où 4 sont noirs et un seul est blanc. Ce dernier, par sa non-ressemblance au groupe peut se sentir exclu ou peut être volontairement rejeté par les autres membres de la famille. Ceci peut donc créer une distention dans la parenté. Pourtant, on nous dit très souvent « il est bon de ressembler ». L'entourage a besoin de nous reconnaître dans un ascendant. Dans le cas présent on va chercher dans la généalogie de quel aïeul l'enfant au phénotype blanc est « l'héritier ».

Ce type de discours permet aussi d'élargir la parenté en trouvant des ancêtres communs, il resserre les liens de parenté parfois éloignés ou quasiment perdus. Les ressemblances familiales se substituent ainsi au lien de sang parfois oublié dans la détermination de la parenté. La reconnaissance des ressemblances permet également à la lignée de perpétuer son identité en dépit de la perte du nom de famille. L'individu se raccroche ainsi à un groupe valorisé, car reconnu. Comme dans une œuvre d'art, l'individu va rechercher chez l'autre ce qui lui ressemble, ce qu'il connaît ce qu'il reconnaît. Dès lors, la question se pose de ce que je reconnais comme mien et ce que je reconnais comme étant d'autrui.

La volonté de ressembler à un ascendant semble très forte, et la grande quantité de ce type de discours nous le montre. Après un décès on veut refaire le disparu. Les ressemblances familiales que chacun trouve pour sa propre personne ou pour ses proches envers une tante ou un père disparu, sont un moyen d'identification. Signe d'appartenance à la famille, elles donnent à chacun de ses membres la sécurité de leurs origines. L'idée de retrouver ses origines auprès d'un de ses ascendants ayant les mêmes caractéristiques héréditaires que soi, s'accompagne du besoin de retrouver la culture de l'ancêtre, (une culture perdue ou volontairement occultée par l'histoire) qu'il faut absolument retrouver et mettre en valeur. L'affirmation identitaire de l'individu en est la colonne vertébrale. Transmission héréditaire et transmission culturelles vont de pair. La volonté d'une continuité lignagère dans la descendance en montre les contours.

Cette volonté de continuité lignagère semble évoquer un sentiment de préservation de la race, race au sens de lignage, présent dans tous les groupes sociaux (souvent exacerbé autrefois par la noblesse qui en faisait sa valeur. Le contrôle du lignage au moment des alliances par exemple est très significatif. Si autrefois les parents s'attardaient à bien connaître le futur gendre ou la future belle-fille avant de donner leur consentement pour le mariage de leurs enfants, c'était certes pour des raisons sociales et économiques, mais aussi héréditaires. Les éventuelles tares de famille, handicaps physiques ou moraux, caractère farouche ou mauvais esprit de famille, pouvaient ainsi être écartées. On évitait que les transmissions héréditaires ne viennent compromettre la descendance. Il y a bien là une stratégie de groupe de gestion sociale de l'hérédité. Celle-ci apparaît comme un processus de structuration de l'identité.

A la Réunion, encore plus qu'ailleurs, du fait de la multiplicité des origines géographique, religieuse, culturelle, de la population, cette stratégie de gestion sociale de l'hérédité s'est couplée avec la stratégie liée à la mobilité géographique. Il existait en effet un lien de complémentarité entre les théories héréditaires et les théories matrimoniales qui visent à éviter les mariages trop éloignés géographiquement, afin de préserver le plus possible les caractères ancestraux de la race.

Ceci a été très longtemps le cas dans l'île. Les communautés ne se mélangeaient pas (officiellement), les anciens le disent fortement (blanc de la Plaine des cafres) : « un lé blanc, un lé noir, nous lé camarade, mais not sang y mélange pas ». Certaines communautés sont encore majoritairement représentatives de certains lieux de l'île (l'Est plutôt malbar, le Sud plutôt blanc.). Aujourd'hui si on retrouve cet esprit du contrôle de la lignée chez certains groupes tel que les indiens musulmans par exemple. Les autres se mélangent beaucoup plus : Cafre, Malabar, Blanc... Par conséquent, la mobilité géographique dans le choix du conjoint tend à se développer, d'où le métissage.

Si les stratégies sociales sont moins fortes, dans le sens du contrôle de la race, le discours sur les ressemblances familiales est néanmoins toujours aussi présent et continue à affirmer une appartenance identitaire. C'est par le phénotype et ses composants : couleur de la peau, cheveux crépus ondulés, la forme des lèvres, du nez, la couleur des yeux, que la population va le plus souvent identifier un individu plutôt cafre, créole blanc, indien, métropolitain...

Ce rattachement de la personne par ses ressemblances avec un groupe, comme à la partie de sa famille issue de ce groupe par la société, n'est pas forcément le même rattachement exprimé par l'individu lui-même. Les avis diffèrent parfois, et le sentiment de perception n'est pas le même pour tous : « on me dit malbar alors que moi je me considère plutôt yab ». Le discours sur les ressemblances familiales est bien au cœur de la construction identitaire.

Les marqueurs sont bien des enjeux, puisqu'ils définissent les frontières d'appartenances. Ces frontières communautaires délimitent la place de l'individu dans la société. Il apparaît plus facile à un cafre d'habiter la ville du Port, comme à un yab d'habiter le cirque de Salazie qu'inversement. Il y a bien là une stratégie qui, au-delà de la famille, s'interfère avec la société. Les enjeux d'appartenance familiale s'interfèrent avec l'appartenance sociale dans le sens de mobilité sociale et de réussite sociale. Le contexte social, culturel et historique du moment peut influencer l'individu à s'identifier à telle ou à telle communauté. La reconstitution de la perception va surtout être influencée par le discours officiel de l'église, de la politique, de l'histoire. La façon dont on se voit, la façon dont on voit l'autre, la façon dont on se voit après avoir pris connaissance de l'histoire, peuvent être des facteurs déterminants qui permettent à l'individu d'exprimer une volonté de s'identifier à tel ancêtre plutôt qu'à tel autre, (identification à l'ancêtre malbar plutôt que l'ancêtre cafre ou blanc.... L'identité n'est pas donnée mais se construit.

Le principe de sélection est logique lorsqu'il permet d'activer un potentiel de réussite dans la société (notoriété). L'hérédité apparaît bien là comme un enjeu identitaire dans une situation interculturelle.

Par ailleurs à la Réunion par un fort métissage, certaines personnes ont du mal à s'identifier à une communauté particulière et se disent ressembler à tout le monde. Elles se disent être mélangées : « nou lé mélangé ». L'identification semble ne plus se faire par rapport à une lignée mais par rapport à un ensemble de lignées.

Ce mélange dont elles sont le fruit est mis en avant comme une affirmation de la créolité, on parle de réunionité. Le sentiment de réunionité existe à travers la reconnaissance de la langue et son dynamisme, mais aussi à travers d'autres reconnaissances comme l'art, la musique ou encore les phénotypes. La sublimation du métissage exclut toute ressemblance propre à une communauté particulière. Cette volonté de faire bloc

entre toute les lignées afin de ressembler à tout le monde est peut être à la base d'une nouvelle construction identitaire dans laquelle une nouvelle lignée (créole, en tant que métissage) s'implante comme lignée fédératrice interculturelle.

Revalorisation des différences de nos identités, l'exploration de l'hérédité au sein de la société réunionnaise révèle une construction identitaire dans une situation interculturelle. L'hérédité apparaît comme un des enjeux dans lequel le réunionnais construit son identité à travers son retour aux sources, et son incontournable créolisation.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Aristote, (1961), *De la génération des animaux*, texte établi et traduit par Pierre Louis, Paris : « Les belles lettres ».
- Assier - Andrieu, L. (1994), « Hérité, filiation et loi », *Ethnologie française* XXIII 1994/1.
- Benoist, J., Bonniol, JL. (1994), « Penser le métissage. Représentation populaire et représentations savantes d'une hérité plurielle », *Ethnologie française* XXIII 1994/1.
- Boniol, JL. (1988), *Couleur et identité. Le miroir des apparences dans la genèse des populations créoles*, Paris.
- Borie, J. (1971), *Zola et les mythes*, Paris : Seuil.
- Borie, J. (1981), *Les mythologies de l'hérité*, Paris : Galilée.
- Caulery, G. (1947), *Les conceptions modernes de l'hérité*, Paris : Flammarion.
- Chérubini, B. (1997), « Traduire le localisme : des mises en scène de la généalogie à la recherche anthropologique », *Les cahiers de la société historique acadienne*, Vol. 27, Moncton.
- Chessial. (1997), « L'économie famille à la Réunion », Saint Denis.
- Coutot, M. (1976), *Ces héritiers que je cherche*, Paris : Robert Laffont.
- Fine, A. (1987), « L'héritage du nom de baptême », *Annale E.S.C* juillet août : p. 853-878.
- Fine, A. (1992), « L'inceste spirituel, fonctions symbolique de la parenté spirituelle en Europe », Toulouse, Thèse : anthropologie historique.
- Fresco, N et Silvestre, D. (1981), « Représentation imaginaire de la génétique et de l'hérité », *Génération médicale, acquisition et perspectives*, Paris : Inserm - Flammarion.

- Gerard, G. (1997), « Le choix du conjoint en société créole : étude anthropologique du champ matrimonial et approche des processus d'acculturation », Saint-Denis.
- Gleize, P. (1994), « Théorie savantes, conceptions communes actuelles de l'hérédité. Filiation et divergence : quelques exemples », *Ethnologie française* XXIII 1994/1.
- Héritier-Augé, F. (1985), « Le sperme et le sang. De quelques théories anciennes sur leur genèse et leurs rapports », *Nouvelle revue de psychanalyse*, N°32 p. 111-112.
- Labache, L. (1995), « La question de l'ethnicité à l'île de la Réunion », Paris.
- Lavater, G. (1820), *L'art de connaître les hommes par la physionomie*, Paris : Depalafol (1<sup>re</sup> éd. 1772).
- Lenay, C. (1990), *La découverte des lois de l'hérédité (1862/1900). Une anthropologie*, Textes choisis, présentés et annotés par Charles Lenay, Paris : Presse Pocket.
- Lucas, R. (2000), « La famille réunionnaise un enchevêtrement complexe », entretien dans AKOS, n°8, juillet 2000.
- Mady Lafargue, MD. (1994), « La ressemblance sert-elle à penser l'hérédité ? », *Ethnologie française* XXIII 1994/1.
- Malbert, T. (1994), « Les ressemblances familiales », E.H.E.S.S. Toulouse.
- Malinas, Y. (1985), *Zola et les hérédités imaginaires*, Paris : 224 p.
- Mayorka, P. (1996), « L'image du cafre ». Saint-Denis.
- Ottino, P. (1976), « La promotion du monde rural à la Réunion », Saint-Denis.
- Pelletier, J. (1983), « La Chaloupe une société créole, stratégie individuelle et hiérarchie des réseaux », thèse, E.H.E.S.S. Paris.
- Richerand, A. (1820), *De la génération de l'homme au tableau de l'amour conjugal*, Cologne : C. Joly. (8<sup>e</sup> éd.).
- Squarzonì, R. (1992), « Evolution de la famille à la Réunion » in *fécondité et insularité*, Tome II, Conseil Général de la Réunion, Saint-Denis.
- Vernier, B. (1989), « la théorie populaire des ressemblances familiales à karpathos : sur la genèse sociale des perceptions », *Actes de la recherche en science sociale*, N°78, juin.
- Vernier, B. (1991), « la genèse sociale des sentiments, aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos », Paris : E.H.E.S.S.
- Vernier, B. (1994), « Ressemblances familiales et système de parenté : des villages grecs aux étudiants Lyonnais », *Ethnologie française* XXIII 1994/1.